



FICHE DE PRÉSENCES IRRÉGULIÈRES

SECTEUR PRÉSCOLAIRE

Ce document est à remettre à la Direction **au plus tard jusqu'au 20 du mois** qui précède le mois concerné.
Si ce délai est dépassé, des jours de garde peuvent être refusés.

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :	MOIS :
-----------------------------	--------

Site du Viaduc :

☐ BULLE DE CÂLINS

☐ LES EXPLORATEURS

☐ LES AVENTURIERS

DATE	JOUR	MATIN	REPAS	APRÈS-MIDI	JOURNÉE ENTIÈRE	HEURE D'ARRIVÉE	HEURE DE DÉPART	Décision ☒ Accepté ☒ Refusé
	LUNDI							☐
	MARDI							☐
	MERCREDI							☐
	JEUDI							☐
	VENDREDI							☐
	LUNDI							☐
	MARDI							☐
	MERCREDI							☐
	JEUDI							☐
	VENDREDI							☐
	LUNDI							☐
	MARDI							☐
	MERCREDI							☐
	JEUDI							☐
	VENDREDI							☐
	LUNDI							☐
	MARDI							☐
	MERCREDI							☐
	JEUDI							☐
	VENDREDI							☐
	LUNDI							☐
	MARDI							☐
	MERCREDI							☐
	JEUDI							☐
	VENDREDI							☐

Les horaires réservés et acceptés sont définitifs et seront facturés y compris en cas d'annulation.

Toute présence pendant les vacances scolaires entraînera une majoration de 20% pour les forfait 37 semaines.

Date de la demande et signature du/des représentants légaux :

Date et signature de la Direction :

Information transmise après décision ☒

☐ Représentants légaux

☐ Groupe d'accueil